



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

# 185 EX/41

PARIS, le 5 octobre 2010  
Original anglais

Point 41 de l'ordre du jour provisoire

**CONTRIBUTION DE L'UNESCO À LA STRATÉGIE DE MAURICE  
POUR LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES  
EN DÉVELOPPEMENT (PEID)**

**Résumé**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la 185<sup>e</sup> session du Conseil exécutif à la demande des Seychelles. Une note explicative élaborée par cet État membre est jointe au présent document. Un projet de décision suivra.

## NOTE EXPLICATIVE

1. En 1994, lors de la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, organisée à la Barbade, la communauté internationale a pris acte du fait que les petits États insulaires en développement (PEID) étaient de plus en plus vulnérables sur le plan économique, environnemental, social et en termes de développement en raison de leur petite taille, de leur éloignement, de leur exposition aux problèmes environnementaux et de leur vulnérabilité face aux chocs extérieurs (liés à l'offre et à la demande). Le Programme d'action de la Barbade a proposé un ensemble d'actions et de mesures spécifiques à l'échelle nationale, régionale et internationale en vue de favoriser le développement durable des PEID.

2. En janvier 2005, les Nations Unies ont organisé, à l'île Maurice, une Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des PEID. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action ont été jugés inégaux et pas totalement satisfaisants en raison d'un ensemble de problèmes épineux, passés et nouveaux, auxquels les PEID continuent de se heurter dans la réalisation d'un développement durable. Le Programme d'action a donc été passé en revue et la Stratégie de Maurice adoptée. Cette nouvelle feuille de route internationale abordait les vulnérabilités des PEID en 19 thèmes et 7 modalités de mise en œuvre.

3. Dans ce contexte, l'UNESCO, partie prenante à l'engagement pris par l'ensemble du système des Nations Unies d'aider les PEID au niveau de l'action internationale et sur le terrain à travers ses institutions spécialisées et ses projets de coopération technique, a accordé aux PEID une place prioritaire dans sa Stratégie à moyen terme pour 2008-2013. En outre, en vue d'apporter une contribution consolidée à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des PEID, une plate-forme intersectorielle sur le suivi de cette stratégie a été créée par le Secrétariat de l'UNESCO. De plus, un Comité des représentants des PEID auprès de l'UNESCO a été constitué en 2006 afin d'encourager une approche plus ciblée de l'élaboration des politiques relatives aux PEID.

4. Cinq ans après l'adoption de la Stratégie de Maurice, les Nations Unies ont procédé cette année à une autre évaluation en vue de discuter des progrès accomplis et d'élaborer une stratégie pour l'avenir. Les réunions d'examen régionales déjà organisées dans les trois régions comprenant des PEID (Caraïbes, Pacifique et petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale), suivies par les réunions de consultation interrégionales, ont débouché sur une réunion d'examen de haut niveau qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les 24 et 25 septembre 2010, à l'occasion de la 65<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette réunion a donné lieu à un rapport du Secrétaire général sur la Réunion internationale chargée d'examiner, cinq ans après son adoption, l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et à une Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2010 ; ces deux documents ont passé en revue les progrès accomplis, les enseignements tirés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Il importe de noter que cette réunion a également défini les grandes lignes de ce qu'il faudrait faire pour traiter plus avant les vulnérabilités des PEID.

5. D'une façon générale, l'examen, cinq ans après son adoption, de la Stratégie de Maurice a montré que bon nombre des acquis durement gagnés par les PEID dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'égalité entre les sexes et de l'environnement étaient aujourd'hui gravement menacés par les effets néfastes du changement climatique et des catastrophes naturelles, phénomènes auxquels il faut ajouter les récentes crises alimentaire, énergétique et financière mondiales. L'ensemble des progrès accomplis dans la voie de la réalisation des OMD ont eux aussi été jugés inégaux. De plus, l'aide fournie par la communauté internationale n'a pas permis de relever les défis auxquels les PEID sont confrontés, notamment ceux qui résultent des

effets du changement climatique. L'examen a également montré que les PEID ont moins progressé économiquement que la plupart des autres groupes de pays, et qu'ils ont même régressé, en particulier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la restructuration/durabilité de la dette. Il faut désormais envisager de rechercher de nouvelles mesures, à savoir, par exemple, améliorer l'accès des PEID à des ressources financières durables et institutionnaliser l'appui spécifique au renforcement des capacités sur le terrain. Il faudrait aussi envisager d'examiner simultanément à l'échelle internationale l'efficacité des systèmes et processus d'appui existants afin d'assurer l'intégration, l'harmonisation et la cohérence maximales des mécanismes sur lesquels repose la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice.

6. Par conséquent, il est devenu capital que l'UNESCO, dans le cadre de son mandat et lorsque cela se justifie, s'appuie sur les conclusions du processus d'examen pour fixer des priorités plus précises et déterminer les lacunes qui restent à combler dans son programme de travail relatif aux PEID, afin de faire en sorte que ces derniers reçoivent en temps utile l'appui dont ils ont besoin pour faire face aux risques et vulnérabilités qui ne cessent de croître.

7. De même, il semble opportun que l'Organisation continue de recourir au Comité des représentants des PEID, composé de délégués en poste à Paris et de membres du Secrétariat, afin d'adopter une approche plus ciblée de l'élaboration des politiques dans les régions comprenant des PEID, en tirant parti de ses compétences et missions fondamentales.